

Nous avons participé ce jeudi 25 février 2021 au conseil municipal de Lablachère.

Le public, compte tenu du couvre-feu fixé à 18h00 n'était pas présent.

Pour mémoire l'ordre du jour abordait les points suivants :

ORDRE DU JOUR

1. Vote du compte de gestion du budget mairie
2. Vote du compte administratif du budget mairie
3. Affectation des résultats du budget mairie
4. Vote du compte de gestion du budget eau assainissement
5. Vote du compte administratif du budget eau assainissement
6. Affectations des résultats 2020 du budget eau assainissement
7. Tableau des effectifs au 1^{er} mars 2021
8. Demande de subventions Région (Bonus relance) et agence de l'eau travaux de végétalisation cour de l'école publique et amélioration de la sécurité de cet établissement

Questions diverses

Début de la séance à 18h35

Absents.es : M.Carrier, B. Quere, M. Germain, T. Berres

Procurations : B. Quere à Y. Marchal/ M. Carrier à D. Pouget-Thirion / M.Germain à S.Prevoist / T. Berres à L. Fremon

1. Vote du compte de gestion du budget mairie

Le maire précise que le compte de gestion validé par le comptable est reçu en mairie le 25.02 à 16h.

Note du rédacteur : site des collectivités locales – collectivités-locales.gouv.fr. Portail de l'Etat au service des collectivités.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il est établi par le comptable de la collectivité

Il comporte :

- *une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)*
- *le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.*

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Voir annexe –

2. Vote du compte administratif du budget mairie

Le compte administratif, est conforme au compte de gestion

Note du rédacteur : *site des collectivités locales – collectivités-locales.gouv.fr. Portail de l'Etat au service des collectivités*

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il est établi par l'ordonnateur.

*A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le **compte administratif** du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.*

Le compte administratif :

- *Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;*
- *Présente les résultats comptables de l'exercice*
- *Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.*

Abstention du maire réglementaire

Le conseil municipal délibérant sur le compte administratif 2020 dressé par le maire, après s'être fait présenté le compte de gestion, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessous à voix pour, abstention () et voix contre,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	504 223,00
	Réalisé :	325 827,16
	Reste à réaliser :	61 655,00
Recettes	Prévu :	504 223,00
	Réalisé :	420 961,77
	Reste à réaliser :	12 222,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 550 856,89
	Réalisé :	1 162 690,60
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 550 856,89
	Réalisé :	1 654 638,63
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	95 134,61
Fonctionnement :	491 948,03
Résultat global :	587 082,64

3. Affectation des résultats du budget mairie

*Notes du rédacteur - Les **résultats** de chaque **budget** doivent être reportés ou affectés dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote des CA correspondants et, en tout état de cause, avant le terme de l'exercice en cours. ... Les **résultats** sont calculés individuellement pour chacune des sections et pour chacun des budgets.*

Il est proposé de reporter 491 948 euros en recettes de fonctionnement au budget primitif de 2021 voté en mars 2021

Il est proposé de reporter 95 134 euros en investissement au budget primitif de 2021 voté en mars 2021

Vote à l'unanimité

4. Vote du compte de gestion du budget eau et assainissement

Voir annexe-

Remarques – JL Sautel visiblement pas de dépenses en investissement, pourquoi ?

Rep le maire – beaucoup de travaux sont en attente (Bieuzet et Beriasson), ce qui explique ces gros écarts

Question JL Sautel- Les travaux qui concernent l'eau sont souvent exécutés par les employés communaux, comment sont répartis les frais.

Répartition *au prorata* du travail exécuté (temps) - 2 agents ½ sont concernés + 1 secrétaire. Les charges de personnel sont donc calculées et reporté au budget eau.

Vote pour à l'unanimité

5. Vote du compte administratif du budget eau et assainissement

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020			
vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :			
<u>Investissement</u>			
Dépenses	Prévu :		1 270 851,21
	Réalisé :		275 973,43
	Reste à réaliser :		22 019,00
Recettes	Prévu :		1 270 851,21
	Réalisé :		711 878,80
	Reste à réaliser :		0,00
<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses	Prévu :		1 221 182,96
	Réalisé :		472 726,38
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes	Prévu :		1 221 182,96
	Réalisé :		1 279 069,60
	Reste à réaliser :		0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>			
	Investissement :		435 905,37
	Fonctionnement :		806 343,22
	Résultat global :		1 242 248,59

Vote Pour à l'unanimité

6. Affectation des résultats 2020 du budget eau et assainissement

806 343 euros sont reportés en fonctionnement au budget eau et assainissement 2021

435 907 euros sont reportés en investissement au budget eau et assainissement 2021

7. Tableau des effectifs au 1^{er} mars 2021

Notes du rédacteur - Le tableau des emplois (ou des effectifs) est un outil incontournable de la gestion du personnel. Il concerne les emplois de fonctionnaires stagiaires et titulaires et les emplois de contractuels de droit public. A NOTER: Les contrats aidés (CUI-CAE...) et les contrats d'apprentissage ne font pas l'objet de création de poste et ne figurent pas dans le tableau des effectifs. Toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée. Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

La nécessité d'un pilotage actif et réaliste des emplois de la collectivité obéit à une double logique, réglementaire et prévisionnelle. Sur le plan du droit, les fondements de cette obligation s'appuient sur le Code des Collectivités Territoriales (Articles L2121-29, L2313-1, R2313-3) et sur l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

L'Etat du Personnel constitue une annexe aux maquettes utilisées pour la présentation réglementaire du budget primitif et du compte administratif. Cette annexe est fixée par les instructions budgétaires et comptables M14 pour la Commune et M52 pour le Département. Elle recense l'ensemble des emplois de la collectivité (commune ou département), existants ou nouvellement créés, et correspondants aux budgets votés ou constatés.

Bien que la réglementation n'impose de mettre à jour le tableau des emplois qu'une fois par an, au moment du vote du budget, une collectivité doit être en mesure de se référer à un tableau à jour tout au long de l'année, en fonction des différentes créations, suppressions ou modifications d'emploi. Chaque mise à jour doit être datée et conservée. Elle peut être annexée à chaque délibération portant création, suppression ou modification d'un emploi, ou être simplement modifiée sans adoption par l'organe délibérant.

Objet : Tableau des effectifs – n°2021022507 Le Maire rappelle à l'assemblée : Vu le code général des collectivités territoriales Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis du comité technique Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 17 mars 2016 Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs en raison des suppressions et créations de postes, des avancements de grade et du reclassement, Le conseil municipal à l'unanimité décide : • D'adopter le tableau des emplois suivant au 01 mars r 2021

Filière administrative	Catégorie	Durée hebdomadaire	effectifs
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	35/35	1
Adjoint admin principal 1 ^{ère} classe (vacant)	C	35/35	1
Adjoint admin principal 1 ^{ère} classe	C	28/35	1
Adjoint admin principal 2 ^{ème} classe	C	30/35	1
Adjoint administratif (au 1 ^{er} janv 2021)	C	20/35	1
Filière technique	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectifs
I technicien (vacant)	B	35/35	1
Agent de maîtrise principal	C	35/35	2
Agent de maîtrise	C	35/35	2
Agent de maîtrise	C	23/25	1
Agent de maîtrise	C	29/35	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	35/35	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (sera supprimé après avis CT du 25 mars 2021)	C	35/35	1
Adjoint technique territorial	C	35/35	3
Adjoint technique territorial	C	14/35	1
Adjoint technique territorial titulaire	C	25/35	2
Filière sociale	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectifs
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe (sera supprimé après avis CT du 25 mars 2021)	C	35/35	1
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe (sera supprimé après avis CT du 25 mars 2021)	C	29/35	1

C. Larcher : afin de pouvoir porter un regard éclairé sur le suivi RH, nous demandons que soit fourni aux membres du Conseil municipal un état complété par les missions des agents. Nous demandons donc un modèle de tableau pratique, non nominatif, de gestion des effectifs qui permettra de suivre précisément l'état des emplois et des personnels qui y sont affectés.

A l'oral, Mme Vaillat passe en revue les noms des personnes et leurs affectations.

Mme Djian nous dit de nous rendre sur le site – L'organigramme y est présenté mais il devra être mis à jour

C. Larcher souligne également l'absence de catégorie A

Mme Vaillat : les Promotions internes sont évaluées par le centre de gestion de l'Ardèche. Les promotions internes sont rares

Le tableau des emplois est adopté au 1^{er} mars 2021 à l'unanimité

8. Demande de subventions Région (Bonus relance) et agence de l'eau travaux de végétalisation cour de l'école publique et amélioration de la sécurité de cet établissement

Objet : Demande de subvention Région et Agence de l'eau n°2021022508 Une partie de la cour de l'école publique ne donne pas satisfaction. Elle est effectivement revêtue de graviers qui s'insèrent partout et endommagent les ouvertures et n'est pas confortable pour les enfants. Il a été décidé de remplacer cette surface par un revêtement drainant conforme aux prescriptions de l'agence de l'eau qui dans ce cas subventionne ce type d'ouvrage. La commission Ecole lors de sa réunion du 10 février 2021 a choisi parmi

trois devis, l'entreprise JKD de Vals les Bains pour réaliser cet ouvrage. Le montant de cette prestation s'élève à la somme de 23 850€ HT.

En ce qui concerne la sécurisation, il est nécessaire d'installer un système visiophone et revoir la hauteur du portillon et des grillages d'enceinte à l'entrée de l'école qui n'est pas aux normes. En pièces jointes deux devis de visiophone de 6 759€ HT et 12 130€ HT mais l'opération n'est pas encore finalisée et il reste à fixer le montant du grillage à ajouter et le changement des portillons (hauteur : 1,80m).

Les deux opérations ci-dessus sont éligibles aux subventions prévues par le Plan Bonus Relance de la Région et à l'Agence de l'eau. Le montant de ces subventions peut atteindre 80% des travaux. Il est donc nécessaire de délibérer afin d'obtenir les subventions de la Région et de l'Agence de l'eau.

Le conseil à l'unanimité, voix pour, voix contre • Approuve la réalisation de ces travaux de revêtement drainant et de mise en sécurité par l'installation d'un système de visiophone • Sollicite les aides de la région et de l'agence de l'eau • Demande d'inscrire les crédits nécessaires au budget

E. Boissin : Comment se fait-il que cette école a été ouverte s'il y avait des défauts à l'ouverture – notamment sur la mise en conformité des grillages et portillons ?

R. Halegouet : Le visiophone est un investissement supplémentaire qui n'était pas prévu (c'est pour le confort des enseignants). Ces travaux ont engagé une réflexion complémentaire sur les grillages.

A. Mozzati : au moment de l'inauguration tout était conforme. C'est peut-être un besoin aujourd'hui mais à l'époque c'était bien aux normes, les organismes de contrôle étaient toujours présents lors des réunions de chantiers.

A. Mozzati : demande une modification sur la délibération - revoir la hauteur du portillon et des grillages d'enceinte à de l'école qui *n'est pas aux normes* – remplacé par *n'est pas satisfaisante* en matière de sécurité.

Remarques diverses : Sur le budget lié au visiophone les montants des devis étonnent (du simple au double)

B. Quéré : Est-ce qu'un système d'arrosage est prévu ?

Rep : Ce n'est pas une pelouse.

R. Halegouet : on va en profiter pour mettre 2 arbres et créer des jardins pédagogiques pour les maternelles. Ce sont les parents qui nous ont soufflés des idées. Nous avons pris la décision en commission.

C. Larcher: nous faisons observer qu'un travail certes plus conséquent est conduit en ce moment avec les équipes éducatives, les enfants et les parents d'élèves. La démarche vise à mettre en cohérence l'ensemble des projets portés au sein de cette école et de définir collectivement et de manière participative des axes de travail et d'associer à la recherche de solutions, l'ensemble des acteurs concernés. Sur la question du choix du sol, les parents d'élèves ne sont pas concertés et émettent par ailleurs des doutes quant aux résines utilisées dans ce sol bitumeux.

R. Halegouet : On leur a présenté les solutions, les devis ne concernent pas les parents. Du point de vue technique il y a 3% de résine. Ils ont donné un avis. Le reste concerne l'éducation nationale et ne nous concerne pas. J'ai voulu une participation mais maintenant il faut faire un choix. J'ai écouté, on a fait en fonction.

D. Morselli , précise que Le contrôleur technique ne s'occupe pas de la sécurisation, ce n'est pas sa compétence. C'est de la compétence de l'architecte et de la commune (maitre d'ouvrage)

R. Halegouet précise, concernant le bac à sable – la mairie n'est pas contre le bac à sable mais nous allons chercher des solutions

Le 7/12 – monsieur Le maire à fixer le cadre qui concernait le renouvellement du sol et le compostage.

Questions diverses

Projet éolien de Prataubérat – la CDC est concernée par cette implantation pour une partie seulement. Fin mars le conseil communautaire sera appelé à voter pour ouvrir le PLUI si le projet éolien est accepté.

Le maire ne se prononce pas.

Décès : Les gendarmes sont intervenus dans Lablachère pour découvrir un cas de décès. Pour info, Maître Goyer est saisi de la succession et les obsèques seront pris en charge. La défunte avait une concession à Lablachère.

Serre de Varlet – 2 réunions avec la CDC (achat et vente des terrains, réseau, circulation) pas de décision car besoin d'une réflexion d'ensemble. D'autres réunions à venir.

Elections départementales et régionale – 13 et 20 juin – élections conduites le même jour. Présence de tous les élus

Train de nuit – Rétablir les trains de nuit notamment dans le haut Allier, demande si on veut mettre la motion au prochain conseil municipal. Positionnement des communes – motion de soutien. La motion sera proposée lors du prochain CM

Beaume Drobie solaire – Centrale villageoise créée en février 2020. SCIC à gouvernance coopérative. Ont déjà rejoint cette SCIC, Payzac, Beaumont, le PNR... le souhait exprimé : que les communes prennent des parts dans la SCIC. Sera remis au vote du prochain CM

Réunion SMAM du 24.02 – la part / habitant augmente à 24 euros de manière exceptionnelle en 2021 afin de découvrir le déficit 2020 (89 000 euros) – 15 à 20 entrées par jour en ce moment (personnes prioritaires).

Aire de grand passage - réunion avec le sous préfet et les services de l'état, CDC, commune. On s'achemine vers une décision. L'aire de grand passage sera à Lablachère. La discussion porte sur le choix du terrain (terrains situés sur la route D'Ales – délaissé sous la carrière Laurans, facilitant l'accès, les terrains sont en proximité). Le maire a contacté les propriétaires des terrains pour une réunion avec les services de l'état, la CDC afin de céder des terrains.

C'est la CDC qui est compétente.

Le maire a fait remarquer au sous-préfet qu'il n'avait pas apprécié le fait d'être devant le fait accompli et de ne pas avoir les derniers documents.

Estimation des couts à 800 000 euros. Des enquêtes environnementales seront conduites.

« Depuis 2007 je n'ai jamais vu passer de convoi de gens du voyage, je ne pense donc pas que ce soit une perturbation au-delà de la moyenne » le maire.

Impayés d'eau – 170 000 euros d'impayés sur 2020. Une campagne d'incitation à payer les dettes a été lancé. Ça commence à rentrer. 150 courriers ont été envoyé. La trésorerie de Joyeuse étant fermée les gens doivent se déplacer à Aubenas sur RV. Le paiement peut s'effectuer par mail. La mairie se charge des dépôts de chèques et envoi à Aubenas.

Subvention aux associations. Un mail a été adressé aux associations pour les assurer du maintien des subventions même en l'absence des assemblées générales.

Tour de table

L. Fremon – même somme que l'année dernière sera donnée aux associations
Logement inoccupé – une candidature

D. Pouget – Thirion - Travaux au quartier de Bériasson. On s'achemine vers la finalisation du projet

Station d'épuration (80 habitants) en suspens depuis 2015 – pour une histoire de chemin d'accès. En cours de régularisation – la mairie achètera le chemin d'accès permettant ainsi de raccorder tout Bériasson et de procéder aux travaux.

Y. Marchal – mise en place d'un atlas de la biodiversité par la CDC. Chaque commune devra adhérer (15 000 euros / Commune subventionnés à hauteur de 80%). C'est la FRAPNA qui sera prestataire et encadrera le projet. Cela consiste en un relevé citoyen des espèces.

Concernant l'aire de grand passage il signale qu'une espèce rare de sauterelle est installée sur la zone étudiée.

Le maire : Est-ce que le fait d'intensifier cette recherche de biodiversité ne sera pas un frein aux différents chantiers ?

YM signale que la chute de la biodiversité est importante.

JL Sautel – réunion comité départemental de l'aide d'urgence, piloté par l'ARS, la pref, le SDIS, ...

Bilan de la réunion : le Samu a fait part du manque de médecins notamment pour les gardes de nuit. L'ordre des médecins sera sollicité. Réunion assez technique.

Commission Santé, le 3.03

R Halegouet – demande de formation aux gestes de 1ers secours pour les personnels de l'école

R. Marcy – chemin des Beauzons très dégradé et impraticable par suite de chantiers de déboisement.

Quelles solutions 6 mois après ? Comment identifier la société qui a dégradé ? retrouver les propriétaires des terrains cédés aux forestiers afin de retrouver le nom de la société. Ecrire au Département ?

Peut-on au moins boucher les énormes trous qui empêchent la circulation ?

Le maire écrira au département (car c'est un chemin DFCI) pour faire le nécessaire.

C. Larcher – la décharge sauvage proche de la Raze est toujours en place.

Réponse du maire : C'est en cours. Les employés sont sollicités.

E. Boissin – est-ce que les secrétaires pourraient faire ouvrir tous les volets de la mairie car beaucoup de nos concitoyens pensent que la mairie est fermée ?

Le maire : Sera fait

D. Morselli – l'aire de covoiturage avance bien – l'enrobé sera posé, la terre végétale est donnée à la commune, le portique est commandé.

Arrêts de bus Région – terminés et conformes

Liste de travaux de voirie transmise au département pour chiffrage. Commission Urbanisme le 9.03

N. Djann – commission publique de vérification des listes électorales le 20 ou le 21 mai. Sont concernés E. Boissin, JP Laporte, R. Marcy. Permet de vérifier les radiations et les départs/entrées dans la commune.

Fin de séance à 21.30